

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018 A 19 HEURES

Convocation du 15 mars 2018.

Le 22 Mars 2018 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain VALLA, Maire.

Présents : M. Alain VALLA, Maire ; Erik Vanneau, Annie Piccotti, Denis Lallemand, Catherine Bonhumeau, Georges Boissy, Adjoints ; Mmes Jacqueline Lafosse, Nadège Klein, Agnès De La Cruz, Antonia Garcia, Dominique Gonzalvez, Fabienne Grandclère, Conseillères Municipales ; MM. Jean-Marie Gérard, Frédéric Mezzapelle, Eric Meslier, Frédéric Caenevet, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Jean-Pierre Crétin (pouvoir à M. Jean-Marie Gérard), Mme Estelle Fournier, M. Stéphane Durand.

Le procès- verbal du conseil municipal du 15 Février 2018 est entériné à l'unanimité des membres présents.

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DES RESULTATS ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Annie Piccotti, Adjointe déléguée aux Finances, délibère sur le compte administratif 2017, dressé par M. Alain Valla, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

- **Fonctionnement** :

Recettes de l'exercice :	1 918 681.99 €
Dépenses de l'exercice :	1 437 695.95 €
Excédent reporté :	797 649.26 €
Résultat de clôture :	1 278 635.30 €

- **Investissement** :

Recettes de l'exercice :	1 053 140.90 €
Dépenses de l'exercice :	1 507 841.79 €
Excédent reporté :	134 478.93 €
Résultat de clôture (déficit) :	320 221.96 €

Après la prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement, le besoin total de financement est de 510 721.96 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 contre (M. Frédéric Mezzapelle) :

- DONNE acte de la présentation du CA 2017.
- DECIDE de reprendre au compte 002 excédents de fonctionnement reporté : 767 913.34 €.
- DECIDE d'affecter la somme de 510 721.96 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin total de financement de la section investissement.
- DECIDE d'adopter le CA 2017 et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus.

BUDGET EAU :

- **Fonctionnement :**
 - Recettes de l'exercice : 23 929.04 €
 - Dépenses de l'exercice : 23 248.35 €
 - Excédent reporté : 90 757.36 €
 - Résultat de clôture : 91 438.05 €

- **Investissement :**
 - Recettes de l'exercice : 16 358.53 €
 - Dépenses de l'exercice : 7 330.71 €
 - Excédent reporté : 73 361.36 €
 - Résultat de clôture (déficit) : 82 389.18 €

Après la prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement, l'excédent total de financement est de 79 189.18 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 contre (M. Frédéric Mezzapelle) :

- DONNE acte de la présentation du CA 2017 Eau.
- DECIDE de reprendre au compte 002 excédent de fonctionnement reporté la somme de 91 438.05 €.
- DECIDE d'adopter le CA 2017 Eau et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE ET EAU :

Mme Annie Piccotti rapporte que le compte de gestion 2017 préparé par le Comptable Public est en concordance avec le compte administratif du Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le CA, constate les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable municipal, donne acte de la présentation faite du compte de gestion 2017 et déclare que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- ADOPTE le compte de gestion du Comptable Municipal pour l'exercice 2017 par 17 voix pour et 1 contre (M. Mezzapelle).

2. TARIFS PUBLICS LOCAUX :

Mme Annie Piccotti propose à l'assemblée d'adopter les tarifs public locaux établis par la Commission Finances.

- **Cantine scolaire :**

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût des repas appliquée par le fournisseur et au vu des dépenses de fonctionnement de ce service (personnel, locaux, fournitures...), la commission propose d'appliquer de nouveaux tarifs avec maintien de la tarification en fonction du quotient familial.

Prix du ticket :

- Quotient familial inférieur ou égal à 320 € : 2.90 €
- Quotient familial de 321 € à 640 € : 3.30 €
- Quotient familial de 641 € à 824 € : 3.70 €
- Quotient familial supérieur à 824 € : 4.10 €
- Repas allergie alimentaire : 1.20 €
- Repas adulte : 7.50 €

Le quotient familial utilisé est celui délivré par la CAF. En cas de non présentation d'un relevé de la CAF, le tarif le plus élevé sera appliqué soit 4.10 € le ticket.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- DECIDE l'augmentation proposée du tarif des tickets de cantine à compter du 3 avril 2018.

- **Piscine Municipale** : Sans changement
- **Logements** : application de l'indice de référence des loyers (3^{ème} trimestre)
- **Droits de place Marché** : sans changement
- **Droits de place Marchands ambulants** :
 - Forfait annuel : 130 € pour 1 emplacement hebdomadaire
 - Forfait annuel : 200 € pour 1 emplacement 2 jours par semaine

Adopté par 17 voix pour.

- **Salle des fêtes Ile Blaud** : sans changement
- **Concessions cimetièrre** : sans changement
- **Colombaruim** : sans changement

- **Surtaxe Eau Potable** :

La surtaxe finance l'entretien et l'extension du réseau d'eau à la charge de la commune. Cette année le budget devra intégrer le programme de suppression des branchements en plomb ainsi que l'étude et la réalisation des travaux de protection des puits d'eau potable qui alimentent la commune.

La commission des finances propose une actualisation du tarif de la surtaxe eau (part variable) de 0.25€/m³ depuis 2012 à 0.30€/m³ à compter du 1^{er} avril 2018.

Le recouvrement pour la collectivité est assuré par le délégataire Véolia-Eau et reversé après facturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant le programme de travaux à assurer en Eau Potable, par 16 voix pour et 1 contre (M. Mezzapelle) :

- FIXE la surtaxe eau potable à 0.30 €/m³ à compter du 1^{er} Avril 2018.

3. **BUDGET DES ECOLES** :

Mme Annie Piccotti présente au Conseil Municipal les crédits accordés par le fonctionnement des écoles.

- **Fournitures scolaires** : 47.50 € /enfants
- **Poste de Direction** : (frais) : 85 €
- **Matériel pédagogique** : dotation de 810 €
- **Participation classes de découvertes** :
 - Élémentaire : 3 000 €
 - Maternelle : 1 500 €

Mme Agnès De La Cruz demande la possibilité d'augmenter la dotation pour le matériel pédagogique afin de répondre à des besoins en informatique.

M. le Maire précise que la dotation attribuée est pour du petit matériel. Les projets plus conséquents notamment pour du matériel informatique doivent faire l'objet d'un programme d'investissement.

Le Conseil Municipal, adopte le budget présenté pour les écoles de la commune par 15 voix pour et 2 abstentions (Mme Agnès De La Cruz et Mme Fabienne Grandclère).

4. **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** :

M. le Maire rapporte que les associations qui sollicitent une subvention communale présentent à la Commission des Finances un dossier comportant les statuts, un rapport d'activité de l'année écoulée, un rapport financier ainsi que les projets de l'association. La commission analyse les demandes reçus dans les délais impartis et propose au Conseil Municipal les concours financiers attribués aux associations. En 2017 l'association Interdépartementale Chasse 26-07 n'a pas reçue de subvention malgré un rappel, le dossier de demande de subvention étant incomplet. Pour 2018, le Président de cette association sollicite un rattrapage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis de la Commission des Finances, refuse d'accorder le rattrapage sollicité.

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION EN €
ACCA CHASSE Agréée	300
ADMR Pays de Vernoux	910
ALBEC	-
Amicale Pétanque Beauchastelloise	405
Association sportive Collège des 3 Vallées	200
Ateliers Maths en Jeans	-
Boule Lyonnaise	405
Club de Natation	1 520
Club subaquatique	510
Comité des Fêtes	2 000
Comité des Oeuvres Sociales	4 210
Cultur'Ale	300
Défis Beauchastellois	-
Don du Sang	100
FCPE Sou des écoles	1 260
FNACA Comité La Voulte	85
Football Club Eyrieux Embroye	2 060
Foyer Collège La Voulte	310
Hand Ball Rhône Eyrieux	4 640
Jeunes Sapeurs-Pompiers La Voulte	300
Judo Club	2 060
La Truite du Bas Eyrieux	300
Maison Marguerite	300
MJC Centre Social 3 Rivières	14 000
MJC/CS 3 Rivières / Rythmes scolaires	27 962
Prévention Routière	170
Restaurants et relais du cœur	200
Team Auto	300
Tennis Club	2 060
UFAC	85
UNRPA	1 370
Vaincre la Mucoviscidose	-
Paralysés de France	155
Interdépartementale Chasse 26-07	300

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances, qui a examiné l'ensemble des demandes de subventions pour 2018, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions aux associations pour 2018 suivant le tableau présenté.

5. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 :

Mme Annie Piccotti, Adjointe, propose à l'assemblée d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. La Commission des Finances propose une revalorisation de 2.5 %.

Le Conseil Municipal, considérant que pour poursuivre son programme d'équipements auprès de la population, il est nécessaire de revaloriser le produit attendu de la fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 voix contre (M. Mezzapelle), décide d'appliquer les taux suivants sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 2.75 %
- Taxe foncière bâti : 9.40 %
- Taxe foncière non bâti : 49 %

6. ETUDES PRELIMINAIRES AVANT PROJET POUR AMENAGEMENT DE LA RD 86E DANS LA TRAVERS NORD :

M. Denis Lallemand, Adjoint, expose que conformément au vœu du Conseil Municipal du 15/02/2018, il a sollicité le SDEA afin de vérifier si la mission de maîtrise d'œuvre peut se limiter aux études d'avant-projet. Il confirme donc cette possibilité et propose au Conseil Municipal de confier au SDEA cette mission pour l'aménagement de la RD86E dans la traverse de l'agglomération.

M. Erik Vanneau, Adjoint, questionne sur l'engagement de ces études alors que le budget 2018 est en cours d'élaboration.

M. le Maire indique que ces études sont nécessaires afin de mettre en sécurité des secteurs, il est indispensable de disposer de ces avant-projets pour avancer et faire des choix.

M. Georges Boissy questionne sur la validation de ces études qui ne sont pas inscrites au budget.

M. le Maire prend acte de cette incompréhension et propose de reporter ces autorisations à une prochaine séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h15.